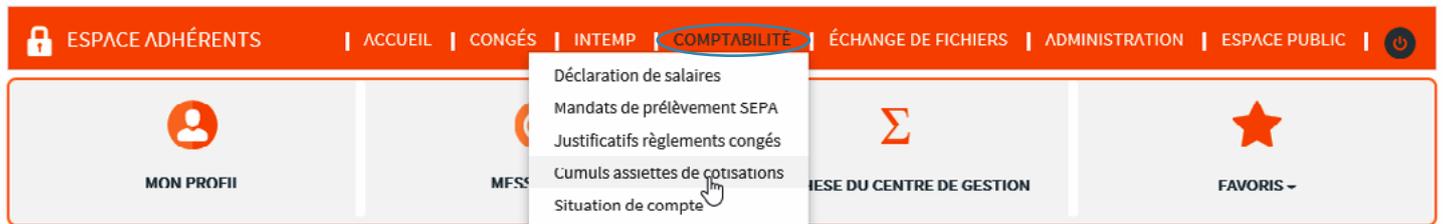


Les entreprises peuvent déposer des demandes de correction d'assiettes de cotisations sur le site www.cnetp.fr / Espace Adhérents et nous en indiquer les motifs.

Le principe est le suivant. L'entreprise corrige les écarts constatés dans les déclarations de ses bases de cotisations des mois précédents en suivant les étapes ci-dessous.

ACCÉDEZ A VOTRE MENU PERSONNALISÉ, via la rubrique Comptabilité > Cumuls d'assiettes de cotisations



☆ CUMULS ASSIETTES DE COTISATIONS ET DEMANDE DE RÉGULARISATION

CRITÈRES DE RECHERCHE

Exercice congés: 2019 (01/04/2018-31/03/2019) [?]

Année civile: 2019 (01/01/2019-31/12/2019) [?]

Période: 01/10/2018 [?] 30/10/2018 [?]

[Réinitialiser] [Rechercher]

CONSULTATION DU CUMUL DE LA PÉRIODE [?]

(01/10/2018-30/10/2018) sur le centre de gestion [?]

N° cpte	Type de cotisation	Code	Poste de cotisation	Type d'assiette	Assiette de salaires déclarée
1	Règlementaire	010	COTISATIONS CONGES	BRUT CONGES	242 461
1	Règlementaire	060	COTISATIONS INTEMPERIES GO	BASE SS PLAFONNEE	221 594
1	Règlementaire	051	COTISATIONS OPPBTP TN	BRUT	225 765
1	Conventionnelle	020	COTISATIONS FNTP	BRUT CONGES	200 333

DEMANDE DE RÉGULARISATION [?]

Sélectionner le mois à régulariser dans la période: [?]

[PDF Régularisation des bases de cotisations]

Pratique ! 3 critères de recherche (par exercice congés, année civile ou période) filtrent les réponses en fonction de vos besoins.

Utile ! Des aides signalées par l'icône [?] vous informent et vous accompagnent dans vos démarches.

Montants impactés par le taux de réfaction

Cliquez dans cette zone pour activer la période de prise en compte choisie dans les critères de recherche.

Important ! Les demandes de régularisations se font mois par mois.

DEMANDE DE RÉGULARISATION [?]

Sélectionner le mois à régulariser dans la période: Octobre 2018 [?]

[PDF Régularisation des bases de cotisations]

N° cpte	Type de cotisation	Code	Poste de cotisation	Type d'assiette	Assiette de salaires déclarée	Nouvelle base 100%	% pris en compte	Nouvelle assiette	Ecart
1	Règlementaire	010	COTISATIONS CONGES	BRUT CONGES	242 461	242 461	100 %	242 461	0
1	Règlementaire	060	COTISATIONS INTEMPERIES GO	BASE SS PLAFONNEE	221 594	246 216	90 %	221 594	0
1	Règlementaire	051	COTISATIONS OPPBTP TN	BRUT	225 765	268 788	84 %	225 765	0
1	Conventionnelle	020	COTISATIONS FNTP	BRUT CONGES	200 333	238 492	84 %	200 333	0

Commentaires pour la régularisation: [?]

[Annuler] [Valider la demande]

Bon à savoir : mode d'emploi en format pdf téléchargeable

Base 100% modifiable

Calcul automatique en fonction du pourcentage représentant les éventuelles réfections dont vous pouvez bénéficier selon vos activités.

